

Date de dépôt : 28 octobre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Recenser et augmenter l'offre en matière de piscines dans le canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon l'étude « Sport en Suisse » de 2014 de l'Office fédéral du sport (OFSP), l'offre sportive est de plus en plus diversifiée, et la population helvétique a tendance à faire plusieurs sports en parallèle. Les sports pouvant être pratiqués tout au long de la vie tels que la randonnée pédestre, le cyclisme, la natation et le ski sont particulièrement appréciés et ont gagné en popularité ces dernières années.

Les autorités genevoises ont approuvé il y a quelques mois un projet de loi pour la création d'une fondation intercommunale en vue de concrétiser le projet de piscine olympique de Pré-Bois, à Cointrin. La Fondation de Pré-Bois sera placée sous la surveillance des communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin (à l'origine du projet), Satigny, Vernier et Versoix. Le projet pourrait se réaliser d'ici 2023. Il coûterait environ 30 millions de francs.

Cette infrastructure sera très importante pour le canton puisqu'il s'agira de la seule piscine olympique couverte avec celle des Vernets. A l'heure actuelle, en effet, Genève manque encore de bassins de natation, tant pour les besoins scolaires que pour le grand public. Sur la rive droite, la moyenne d'habitants par ligne de 25 mètres (de bassin couvert) s'élèverait, selon les sources autorisées, à 9900, alors que la moyenne cantonale est de 4000. Deux autres secteurs du canton seraient particulièrement en déficit de bassins : la Ville de Genève, qui compte 5025 habitants par ligne de 25 mètres en moyenne,

et les communes de la rive gauche, de Cologny à Hermance, où la moyenne s'établit à 7400.

Plusieurs autres projets de piscines sont actuellement à l'étude. Un bassin de 25 mètres devrait voir le jour dans le futur complexe sportif du quartier de la gare des Eaux-Vives, tandis qu'un projet, encore à ses balbutiements, de piscine couverte fonctionnant à l'année à Genève-Plage est à l'étude.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter une réponse aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat a-t-il réalisé un recensement systématique des infrastructures de piscine existantes dans le canton, de leurs avantages et désavantages, en termes d'accessibilité pour la population des communes genevoises ?*
- 2) Le Conseil d'Etat travaille-t-il activement avec la Ville de Genève, les principales communes de la rive droite et certaines communes de la rive gauche pour tenter d'accroître l'offre de lignes d'eau disponibles à des prix abordables à la population ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1) Le Conseil d'Etat a-t-il réalisé un recensement systématique des infrastructures de piscine existantes dans le canton, de leurs avantages et désavantages, en termes d'accessibilité pour la population des communes genevoises ?*

Un rapport décrivant la situation et la disponibilité des infrastructures sportives présentes sur le territoire cantonal été réalisé par l'Université de Genève (UNIGE) et livré fin avril 2020. Ce rapport dresse l'inventaire des infrastructures sportives et les croise avec des données géographiques et démographiques. Il permet de compter, localiser et comparer les infrastructures sportives, dont les piscines.

Par ailleurs, une application informatique de recensement cartographié est en cours d'élaboration par le centre de compétence géomatique de l'Etat de Genève (direction de l'information du territoire). A terme, cet outil sera accessible au grand public.

2) *Le Conseil d'Etat travaille-t-il activement avec la Ville de Genève, les principales communes de la rive droite et certaines communes de la rive gauche pour tenter d'accroître l'offre de lignes d'eau disponibles à des prix abordables à la population ?*

L'application susmentionnée a pour objectif de permettre aux communes de mettre à jour les données relatives aux infrastructures sportives existantes ou en projet, avec suivi, ainsi que les détails utiles concernant l'accès au public. Les communes ont mis en place entre elles un groupe de concertation afin d'échanger et de coordonner leurs informations. Par ailleurs, une piscine intercommunale est en projet à Meyrin et un projet d'extension de Genève-Plage est à l'étude.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA